

Image not found or type unknown



Recours en cas de panne apres un achat de vehicule entre particulier

Par **alexsa**, le **18/01/2016** à **19:29**

Je viens d'acheter une voiture d'occasion à un particulier et l'embrayage vient de lacher. est ce que j'ai un recours aupres du vendeur.merci

Par **janus2fr**, le **18/01/2016** à **20:03**

Bonjour,

Seul recours entre particuliers, la garantie des vices cachés. Pour la mettre en oeuvre, il vous faut prouver (expertise) que la panne existait déjà au moment de la vente et que vous ne pouviez pas vous en apercevoir lors de l'examen et l'essai précédent la vente.

Autant dire que pour un embrayage cassé, vous vous en seriez aperçu et que vous aurez du mal à le faire passer en vice caché.